

PRÉFET DE L'ISÈRE

MISSION DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

GRENOBLE, LE

10 AVR. 2020

AFFAIRE SUIVIE PAR : Catherine Simon et Delphine Morin
☎ 04.76.60.34.20 et 32.51
e-mail : pref-covid19-btp@isere.gouv.fr

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les destinataires in fine

Objet : reprise de l'activité des chantiers de BTP - guide des préconisations de sécurité sanitaire

P.J : guide

Par circulaire du 4 avril 2020, la ministre de la transition écologique et solidaire et la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales m'ont confié la mise en œuvre d'un l'accord collectif en vue de la reprise des chantiers de BTP dans un cadre préservant la santé des salariés.

Le guide des préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction, que vous trouverez ci-joint, sert de base à une reprise progressive des chantiers, en priorité ceux qui sont urgents et vitaux pour la sécurité et les besoins de la population mais également, compte tenu des enjeux économiques et sociaux, les chantiers interrompus, quel que soit le secteur concerné, qui pourraient faire l'objet d'une reprise facilitée par le respect de la distanciation sociale et l'absence de difficulté de transport ou d'approvisionnement.

Je vous invite à le diffuser largement et à examiner dès à présent, avec les entreprises et les structures avec lesquelles vous travaillez, les solutions permettant un redémarrage des travaux qui se seraient interrompus.

Afin de permettre la reprise des chantiers, je sollicite votre concours pour l'établissement du recensement des chantiers prioritaires sur la base des informations dont vous disposez dans votre domaine de compétence.

Vous pourrez saisir en ligne ce formulaire, disponible sur la page d'accueil du site internet de la préfecture à compter du 14 avril. Je vous remercie de bien vouloir le renseigner avant le 19 avril. Ce recensement classe les chantiers selon deux priorités :


1 - les chantiers répondant à des urgences avérées, à la sécurité et aux besoins vitaux des populations : notamment les chantiers de réparation, de mise en sécurité, d'entretien, voire de maintenance, nécessaires à la satisfaction des besoins des établissements de santé, de la production, du transport et de la distribution d'énergie, d'eau potable, des services d'assainissement ou de collecte, d'évacuation et de traitement de déchets, de réseaux de communication, de l'ensemble des infrastructures de transport,

2 - les chantiers d'intérêt économique et social à préserver.

La faisabilité ou non d'une reprise de ces chantiers sera également à renseigner dans le questionnaire.

Je réunirai sous peu un comité local associant maîtres d'ouvrage et représentants du BTP afin de partager et consolider cette liste de chantiers prioritaires. Ce comité permettra d'identifier les difficultés rencontrées et les obstacles à lever pour permettre la remise en chantier, les actions engagées dans ce sens et leur avancement.

Je vous remercie de votre engagement et de votre mobilisation dans la conduite de la reprise d'activité dans le département.

le Préfet,

Lionel BEFFRE

Destinataires pour attribution :

- Conseil départemental de l'Isère
- Grenoble Alpes Métropole
- Établissements publics de coopération intercommunale
- Communes de l'Isère
- Bailleurs sociaux
- Concessionnaire autoroutier
- Gestionnaires des réseaux d'eau et d'énergie
- Syndicats gemapiens

Destinataires pour information :

- Association des maires de l'Isère
- CCI de Grenoble et CCI Nord Isère
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Chambre d'agriculture
- CAPEB38
- FBTP
- CNAPT
- CARSAT
- OPPBTB
- ABSISE
- FPI
- Ordre des architectes
- SYNTEC Ingénierie
- Services de l'État

